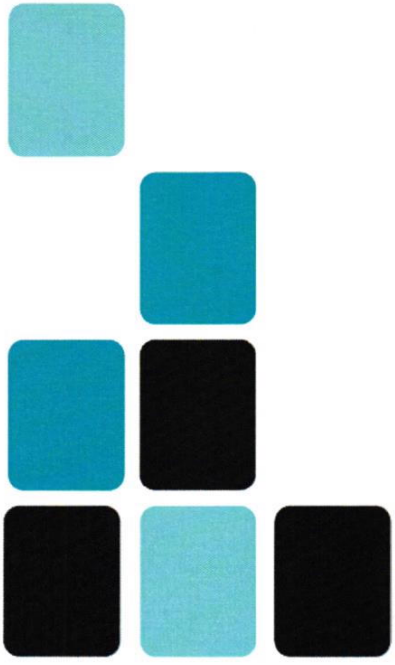
EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

IRDSU
15 Boulevard de Berlin
44000 NANTES

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12/2025



EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

Association Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain
Association Loi 1901
4 Place de la république
93 400 SAINT OUEN SUR SEINE

SIREN : 442 234 639

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

****

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « IRDSU » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Subventions d'exploitation**

Nous nous sommes assurés de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes en lien avec les mécanismes comptables des subventions reçues par votre association. Nous avons contrôlé la correcte comptabilisation des subventions, tant au niveau des flux figurant au compte de résultat que des soldes des comptes de bilan (notamment les postes « autres créances » et « produits constatés d'avance »).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

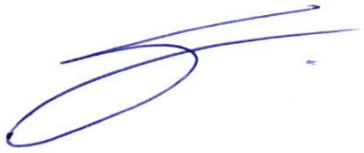
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Treillières, le 17 juin 2026

Pour la SAS ORECO,
Commissaires aux comptes

Matthieu GUINE
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 029	7 022	1 008	466
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	400		400	400
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**8 429**	**7 022**	**1 408**	**866**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 599		2 599	1 150
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	59 440		59 440	63 573
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	62 732		62 732	11 908
	Charges constatées d'avance				275
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	333 759		333 759	297 947
	TOTAL (III)	**458 530**		**458 530**	**374 853**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**466 959**	**7 022**	**459 938**	**375 719**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	289 338	219 447
	Excédent ou déficit de l'exercice	**10 737**	**69 891**
	Total des fonds propres (situation nette)	**300 075**	**289 338**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	**300 075**	**289 338**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	14 200	14 200
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	**14 200**	**14 200**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 640	35 397
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 868	36 573
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	8 759	212
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	35 397	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**145 664**	**72 182**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**459 938**	**375 719**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	129 024	36 785
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		**10 411**	**69 341**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	420	711
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**420**	**711**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		**420**	**711**
RESULTAT COURANT avant impôts		**10 831**	**70 053**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		94	162
TOTAL DES PRODUITS		**282 970**	**297 753**
TOTAL DES CHARGES		**272 233**	**227 862**
EXCEDENT ou DEFICIT		**10 737**	**69 891**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	681 330	118 191
Prestations en nature		
Bénévolat	681 330	118 191
TOTAL	**1 362 660**	**236 382**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	681 330	118 191
TOTAL	**681 330**	**118 191**

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 230	606
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	54 316	39 538
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	226 000	238 876
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		11 510
	Utilisations des fonds dédiés		6 136
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	4	375
	Total des produits d'exploitation	**282 549**	**297 041**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	131 151	170 931
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	574	318
	Salaires	101 250	30 931
	Cotisations sociales	38 727	10 908
	Dotation aux amortissements et dépréciations	401	400
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		14 200
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	36	14
	Total des charges d'exploitation	**272 139**	**227 700**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**10 411**	**69 341**

Annexe

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG). Règlement ANC 2016-07 actualisé du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022.

La méthode retenue pour l'inscription des éléments portés en comptabilité est la méthode des coûts historiques, basée sur la définition et la détermination des coûts de revient des actifs.

Le bilan de l'exercice présente un total de **459 938** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **282 970** euros et un total **charges** de **272 233** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **10 737** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**

Il a une durée de **12** mois.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

La société applique pour la première fois la nouvelle règlementation comptable (ANC 2022-06) au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les impacts sont mentionnés dans le paragraphe "changement de méthodes" ci-dessous.

Changements de méthodes

Première Application du Règlement ANC 2022-06

Le collège de l'ANC du 4 novembre 2022 a adopté le projet de règlement n°2022-06 modifiant le PCG en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Ce règlement a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Son application n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurs.

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode, appliqué de manière prospective (article 831-3 du PCG) dont la cause est le changement de réglementation comptable.

Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée. Les opérations concernées sont désormais comptabilisées dans les comptes de charges concernés ;

- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, aux écritures purement fiscales et aux corrections d'erreurs.

Comme prévu par le règlement ANC n° 2022-06, lors de la première application, les modifications de présentation ci-après ont été opérées sur la colonne 2024 des comptes annuels pour se conformer aux nouveaux modèles :

- les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne « N-1 », au sein des postes relatifs aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ;

- les produits exceptionnels constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent et notamment les produits de cession d'actifs sont présentés dans la colonne "N-1", au sein du poste relatif aux produits exceptionnels ;

- les charges exceptionnelles constatées dans le compte de résultat de l'exercice précédent et notamment les valeurs nettes comptables des actifs cédés sont présentées dans la colonne "N-1", au sein du poste relatif aux charges exceptionnelles.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

L'application de l'ANC 2022-06 sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025 a eu pour effet d'impacter les principaux postes suivants :

La suppression des comptes de transferts de charges a eu les incidences ci-après sur le compte de résultat :

Nature	Montant	Postes - Comptes annuels 2025
Aides apprentis	1 250	Cotisations sociales
Indemnités journalières de la sécurité sociale		Cotisations sociales
Autres remboursements - Personnel		Cotisations sociales
Remboursements "formation"		Autres achats et charges externes
Remboursement de charges externes		Autres achats et charges externes
Refacturation aux sociétés du groupe		Chiffre d'affaires
Autres refacturations		Chiffre d'affaires
Indemnités d'assurance		Autres produits

La nouvelle définition du résultat exceptionnel a eu les incidences ci-après sur le compte de résultat :

Néant

La nouvelle réglementation a eu les autres incidences ci-après sur le compte de résultat :

Néant

La nouvelle réglementation a eu les incidences ci-après sur les actifs et les passifs :

Néant

Faits postérieurs

Néant.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entreprise et procurant des avantages économiques futurs.

L'association a considéré ses immobilisations comme non décomposables.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit au prix d'achat majoré des frais accessoires, droits de douane, minoré des rabais commerciaux et escomptes de règlements, augmenté des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place en état de fonctionner. Les frais d'emprunts ne sont pas incorporés.

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements sont donnés en annexe.

Immobilisations corporelles

Les modes et durées d'amortissements retenus sont les suivants :

Matériel de bureau	Linéaire	De 1 à 3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 ans

Immobilisations financières

Autres immobilisations financières

Elles sont constituées de parts sociales Ecossimo pour 400 €.

Créances clients

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à un an.

Ces créances sont dépréciées en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Les mouvements affectant les dépréciations sont fournis dans les tableaux annexes ci-après.

Autres créances

Néant

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Charges constatées d'avance

Elles sont liées à l'exploitation.

Provisions pour risques et charges

Néant.

Autres emprunts et dettes

Ils sont constitués pour l'essentiel par des dettes d'exploitation.

Leur répartition par échéance est fournie dans le tableau annexe.

Produits constatés d'avance

Néant.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

3 – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Reconnaissance de chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires concerne les abonnements participatifs. Celui-ci est appréhendé à partir des dates d'abonnement.

Ventilation du chiffre d'affaires

Par marché géographique

France	100 %

Opérations exceptionnelles

Néant.

Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées. Seuls les intérêts générés sur le compte sur livret Associatis sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24 %.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

4 – AUTRES INFORMATIONS

Indemnités de départ en retraite

Cette étude actuarielle est réalisée à partir des paramètres économiques, sociaux et techniques suivants, et ce pour l'ensemble des catégories du personnel :

- L'augmentation annuelle des salaires est de 1 %,
- Le départ prévu, sauf dérogation individuelle, est de 64 ans,
- Le taux de charges sociales patronales retenu est de 40 %,
- Le départ intervient à l'initiative du salarié,
- Le taux de rotation du personnel retenu est fonction du statut et de l'âge du salarié,
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fond est de 3.17 %,
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire 2018-2020,
- La méthode de calcul retenue est la méthode prospective.

Compte tenu de l'absence de salariés au 31 décembre 2025, la valorisation est de 0 €.

Effectif moyen

- Cadres :
- Techniciens :
- Employés et ouvriers : 1
- Apprentis :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Autres engagements

Engagements donnés

- Autres engagements donnés

Subventions :

En cas de non-respect de tout ou partie des programmes d'actions dans les délais prévus, les organismes se réservent le droit d'exiger le reversement total ou partiel des subventions.

Concernant 2025, il a été considéré que les programmes ont été totalement réalisés.

Charges de personnel :

Néant.

Engagements reçus

- Autres engagements reçus

Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant pris en charge concernant les honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 4,5 K€.

Reconnaissance de produits

- Subventions : elles sont affectées au financement de conventions annuelles, ainsi qu'à la couverture des coûts de fonctionnement généraux ;

- Abonnements participatifs : le chiffre d'affaires est appréhendé à partir des demandes d'abonnement des communes et collectvités territoriales, en appréhendant la quote-part facturée d'avance.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Contributions volontaires en nature

La méthode de valorisation de la contribution des volontaires bénévoles retenue est la suivante :

- le nombre de jours de bénévolat par chantier et fourni pas la direction. Pour l'exercice 2025, il s'élève à 2731 jours;

- le coût journalier d'un bénévole est évalué selon la formule de calcul suivante : 2 fois le Smic horaire en vigueur (sur la base de 8 heures de travail par jour) + charges sociales (au taux de 50 %).

Pour l'exercice 2025, le coût journalier retenu est de 249 €.

Selon cette méthode de valorisation, la contribution des volontaires bénévoles est estimée à 681 330 € au titre de l'exercice 2025.

Produits de placement

Le 5 janvier 2011, l'association a placé une partie de ses excédents de trésorerie sur un compte livret Associatis souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. Les caractéristiques de ce compte sur livret sont les suivantes :

- plafond de dépôt : 75 M€

- taux d'intérêt annuel brut : 0.15 %

- fiscalité : les intérêts générés sur le compte sur livret Associatis sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24 %.

Au 31 décembre 2025, le montant des fonds figurant sur ce compte sur livret s'élève à 52.606 €. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice 2025 s'élève à 392 €. La charge d'impôt est non significative.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 087		942			8 029
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 087**		**942**			**8 029**
FINANCIERES	Participations	400					400
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**400**					**400**
	TOTAL	**7 487**		**942**			**8 429**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			6 621	401		7 022
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**6 621**	**401**		**7 022**
	TOTAL			**6 621**	**401**		**7 022**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR CHARGES					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	59 440	59 440	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266	266	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	24	24	
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	62 443	62 443	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**122 172**	**122 172**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

ORECO
Commissaire aux Comptes

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	84 868	84 868		
	Personnel et comptes rattachés	1 346	1 346		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 938	6 938		
	Impôts sur les bénéfices	94	94		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	381	381		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	35 397	35 397		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	14 200	14 200		
	TOTAL DES DETTES	**143 223**	**143 223**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	219 447	69 891		289 338
Résultat de l'exercice	69 891	10 737	69 891	10 737
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	**289 338**	**80 628**	**69 891**	**300 075**

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Fonds dédiés sur subvention	14 200			**14 200**
TOTAL	**14 200**			**14 200**

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat Personnel bénévole	681 330	118 191
	681 330	118 191
Total	**681 330**	**118 191**

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Personnel bénévole		118 191
		118 191
Total		**118 191**